

ANNEXE
à l'Article 3

Catégories d'exercices	Délai minimum avant le début de l'exercice	
	Pour la communication des plans aux autorités allemandes	Pour la prise de position définitive des autorités allemandes
1. Exercices auxquels doivent participer des unités dont l'effectif sera, au maximum, celui d'un bataillon	4 semaines	2 semaines
2. Exercices auxquels doivent participer des unités dont l'effectif dépassera celui d'un bataillon et atteindra au maximum celui d'une brigade, d'un groupement de combat à l'échelon régimentaire ou d'une formation équivalente	6 semaines	2 semaines
3. Exercices auxquels devront participer des unités dont l'effectif dépassera celui d'une brigade, d'un groupement de combat à l'échelon régimentaire ou d'une formation équivalente	14 semaines	6 semaines